

Paris, le 9 juin 2023

Vivendi autorisé par la Commission européenne à mettre en œuvre son projet de rapprochement avec Lagardère

Vivendi annonce avoir obtenu aujourd'hui l'autorisation de la Commission européenne de réaliser son projet de rapprochement avec le groupe Lagardère.

Cette autorisation est subordonnée à la réalisation des deux engagements proposés par Vivendi, à savoir la cession de 100 % du capital d'Editis, pour laquelle le Groupe a conclu une promesse d'achat avec International Media Invest a.s. le 23 avril dernier, ainsi qu'à la cession intégrale du magazine Gala qui fait d'ores et déjà l'objet de nombreuses marques d'intérêt.

Vivendi est confiant de pouvoir finaliser ces deux opérations d'ici la fin octobre.

Vivendi se réjouit de cette autorisation qui lui donnera une toute nouvelle dimension. Avec le groupe Lagardère, Vivendi comptera dorénavant 66 000 collaborateurs contre 38 000 sur la base des effectifs à fin décembre 2022, avec une présence renforcée sur des marchés-clés tels que la France, le Royaume-Uni, l'Espagne et les Etats-Unis. Son chiffre d'affaires annuel atteindra environ 17 milliards d'euros sur base des résultats 2022, contre environ 10 milliards aujourd'hui.

Ce rapprochement répondra à l'objectif stratégique que le Groupe s'est fixé de développer sa présence internationale et lui permettra de devenir le troisième groupe mondial de l'édition grand public et d'éducation tout en intégrant une nouvelle activité en forte croissance, le *travel retail*.

Le soutien d'un actionnaire important et stable comme Vivendi permettra au groupe Lagardère d'accélérer son développement et offrira encore davantage d'opportunités à ses collaborateurs à travers le monde. L'intégrité du groupe Lagardère sera conservée et Arnaud Lagardère en demeurera le Président Directeur général.

Yannick Bolloré, Président du Conseil de surveillance de Vivendi, a déclaré : « *La décision de la Commission européenne est une excellente nouvelle pour Vivendi qui va pouvoir mener à bien son projet ambitieux de développement avec le groupe Lagardère. Ce rapprochement répondra à notre ambition stratégique d'internationalisation de nos activités et à notre volonté d'être un acteur mondial de référence de la culture et du divertissement. Nous tenons à saluer Arnaud Lagardère pour la confiance qu'il n'a cessé d'exprimer en faveur de notre projet et nous nous réjouissons de rencontrer prochainement les talents du groupe.* »

Arnaud de Puyfontaine, Président du Directoire de Vivendi, a ajouté : « *Ce rapprochement sera profondément transformateur pour nos deux groupes. Nous avons bien l'intention de faire valoir nos forces respectives pour écrire ensemble une nouvelle page de l'histoire de nos entreprises. Nous avons hâte de voir les équipes de nos deux sociétés mettre en commun leur savoir-faire et capitaliser sur les complémentarités entre elles pour accélérer le développement de nos activités et offrir de nouvelles perspectives enthousiasmantes aux nombreux talents qui nous font confiance.* »

A propos de Vivendi

Depuis 2014, Vivendi construit un leader mondial dans les contenus, les médias et la communication. Le Groupe détient des actifs de premier plan et fortement complémentaires dans la télévision et le cinéma (Groupe Canal+), la communication (Havas), l'édition (Editis), la presse magazine (Prisma Media), les jeux vidéo (Gameloft), le spectacle vivant et la billetterie (Vivendi Village). Le Groupe possède également une plateforme digitale mondiale de distribution de contenus (Dailymotion). Les différentes entités de Vivendi travaillent pleinement ensemble, évoluant au sein d'un groupe industriel intégré créant ainsi davantage de valeur. Engagé en matière environnementale, Vivendi s'est fixé pour objectif de contribuer à un monde neutre en carbone en adoptant une démarche alignée avec les Accords de Paris de 2015. Par ailleurs, il contribue à construire des sociétés plus ouvertes, inclusives et responsables en soutenant une création plurielle et inventive, en favorisant un accès plus large à la culture, à l'éducation et à ses métiers, et en renforçant la sensibilisation aux enjeux et opportunités du XXIe siècle. www.vivendi.com

Avertissement Important

Déclarations prospectives. Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux perspectives de Vivendi, y compris en termes d'impact de certaines opérations ainsi que de paiement de dividendes, de distribution et de rachats d'actions. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, notamment les risques liés à l'obtention de l'accord d'autorités de la concurrence et d'autres autorités réglementaires ainsi que toutes les autres autorisations qui pourraient être requises dans le cadre de certaines opérations et les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en langue anglaise sur notre site (www.vivendi.com). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) ou directement auprès de Vivendi. Le présent communiqué de presse contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion. Vivendi ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou de tout autre raison.

ADR non sponsorisés. Vivendi ne sponsorise pas de programme d'American Depositary Receipt (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.